

Oh ! oui, souvenons-nous de ceux qui ne sont plus. — N'oublions pas ceux que nous avons tant aimés ! — Notre cœur les rêve déjà en paradis, sans doute, mais qui sait ? Il faut être si pur pour entrer au ciel... Si ces chers morts étaient en ce moment dans les flammes du Purgatoire ? S'ils tendaient vers nous des bras suppliants en nous répétant ce cri de détresse : "Ayez pitié de moi, ô vous du moins qui êtes mes amis." — *Miserere mei, saltem vos amici mei.*

Et c'est un père, peut-être, c'est une mère chérie, c'est un enfant bien aimé, c'est un frère, une sœur, un ami, qui vous adresse cette plainte. Oh ! ne fermons pas nos cœurs à ces êtres si tendrement aimés, et peut-être hélas ! plongés dans des douleurs atroces : prions pour eux, entendons et offrons la Ste Messe pour eux.

Mais nous permettrez-vous, chers lecteurs, de vous suggérer un moyen pratique de secourir vos morts ? Faites-les participer aux mérites et aux privilèges de "l'Œuvre du Sacerdoce." Pour la minime somme de dix centins, ils bénéficieront pendant une année, et pour cinq dollars, ils en auront une part perpétuelle.

Voulez-vous donc que chaque jour les supplications d'une communauté tout entière s'élèvent vers Dieu en faveur de vos chers disparus ? Voulez-vous que chaque dimanche, soixante religieux ou juvénistes entendent la Sainte Messe, offrent une heure d'adoration, et fassent la Ste Communion pour eux ? Voulez-vous enfin les faire participer à cinquante-deux messes célébrées chaque année en leur faveur ? Aidez de votre aumône "l'Œuvre du Sacerdoce." Votre charité produira double fruit : elle donnera à Dieu des Prêtres, à vos chers défunts, le Paradis.

N.-B. On est prié d'adresser ses offrandes comme suit :

*Le Directeur de l'Œuvre du Sacerdoce
Juvénat du T. S. Sacrement*

Terrebonne, P. Q.

